

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS723

présenté par
Mme Lignières-Cassou

ARTICLE 12

A l'alinéa 8, après les mots :

« d'identifier les insuffisances »

insérer les mots

« dans les actions de prévention et de promotion de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que la notion de prévention soit réaffirmée dans le service territorial de santé public. Nombre d'accidents, de maladies, pourraient être évités avec davantage de prévention.